

Objet : Tarification des éditions touristiques et patrimoniales.

Nos activités en matière de développement touristique et de valorisation des richesses patrimoniales nous amènent à la production d'éditions qui sont mises en vente, soit directement aux particuliers, soit par l'intermédiaire d'entreprises (librairies, commerces divers...).

Il convient de fixer les tarifs selon le barème suivant pour l'année 2008 et les suivantes.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter, pour 2008 et les années suivantes, la tarification suivante :

	Tarifs aux particuliers	Tarif aux entreprises
Guide patrimonial et architectural de Cessenon/Orb	3,00	2,00
Inventaire du patrimoine de Cessenon/Orb	15,00	10,00

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte pour 2008 et les années suivantes, la tarification ci-dessous :

	Tarifs aux particuliers	Tarif aux entreprises
Guide patrimonial et architectural de Cessenon/Orb	3,00	2,00
Inventaire du patrimoine de Cessenon/Orb	15,00	10,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président
Francis BOUTES